

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Site de valorisation de Bitche sur la commune principale de l'AIOT Chemin de Dambach 57230 Bitche.

La référence de votre dossier est A-3-FEWIAG0NS et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 27/02/2023 à 12h29 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **80857054300039**

Organisme : **IROLA ENVIRONNEMENT**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Personne morale

N° SIRET **65658032100031**

Raison sociale **GREBIL RENE ET CIE**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

RUE DE BITCHE

-

57620 GOETZENBRUCK

Signataire

Nom :

Prénom :

Qualité : **Gérant**

Référent

Nom :

Prénom :

Fonction : **Gérant**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Site de valorisation de Bitche**

Description des activités :

L'activité envisagée par la SARL GREBIL René Et Cie est une plateforme de valorisation de déchets non dangereux régis par les rubriques 2710-2b, 2714-2, 2716-2 et 2718-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Pour information, il est envisagé par la suite de faire un bâtiment illustré sur les plans et pris en compte dans la gestion des eaux pluviales. Toutefois la démarche pour le permis de construire ne se fait pas en même temps que cette demande. Par la suite, la Société GREBIL René et Cie fera son affaire toutes les démarches liées à la construction de ce bâtiment. Il informera au préalable l'inspection (Préfecture) pour les modifications qui subviendront.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **Chemin de Dambach 57230 Bitche**

X : 1026209

Y : 6892373

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2718	2718-2	Transit, regroupement ou tri de déchet dangereux	Quantité susceptible d'être présente 0.95 t	DC	
2716	2716-2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes	Volume susceptible d'être présent 950 m3	DC	
2714	2714-2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	Volume susceptible d'être présent 950 m3	D	
2710	2710-2-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Volume susceptible d'être présent 290 m3	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Aucun rejet d'eau n'est prévu dans le process. Seules les eaux pluviales tombant sur le site sont considérés comme des eaux résiduaires. Pour ces eaux, il est prévu de les diriger vers une noue végétalisée à l'est du site afin que celles-ci soient traitées avant leurs rejets dans le milieu naturel conformément à la Doctrine de gestion des eaux pluviales de la région Grand Est publié en février 2020. La note concernant la gestion des eaux pluviales sera jointe plus loin.

L'exutoire des eaux résiduaires :

En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

Les eaux pluviales seront redirigées vers une noue végétalisée dont les calculs se sont basés sur la Doctrine de la gestion des eaux pluviales du Grand Est publié en février 2020.

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **6000**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

Comme le montre la note de gestion des eaux pluviales, les eaux pluviales en entrée et sorties de la noue seront conformes aux valeurs limites rejets indiquées au sein des différents arrêtés de prescriptions générales des rubriques sollicitées par cette demande (2710-2, 2714-2 et 2718-2).

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Ces déchets seront valorisés et/ou éliminés en centre agréé.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Bâche souple**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Une bâche souple sera présente sur la zone de tri (Plan des Abords). De plus, deux poteaux incendies sont présents à environ 100 m du site.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Mandat_dépôt.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan_cadastre_100m.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan_abord_35m.pdf

Modification des prescriptions applicables :

Note_eaux_pluviales.pdf